



---

# Salaire minimum 18 \$

---

Conseil confédéral

1 et 2 juin 2022

# La CSN se donne les moyens

- Proposition adoptée à la réunion du conseil confédéral des 22 et 23 septembre 2021
  - Que la CSN revendique une augmentation du taux général du salaire minimum à 18 \$ l'heure, le plus rapidement possible
  - Qu'elle révisé périodiquement cette revendication pour permettre aux personnes seules qui travaillent à temps plein de sortir de la pauvreté et tenir compte de la progression des salaires
  - Que les syndicats soient appelés à mettre de l'avant cette revendication dans le cadre de leurs négociations et que les fédérations et le comité de coordination générale des négociations (CCGN) soient appelés à coordonner cette démarche

# AUGMENTER LES SALAIRES

---

Augmenter le taux général du  
salaire minimum à 18 \$

---

Réviser périodiquement le taux  
général

---

Négocier des salaires supérieurs

# PLAN D'ACTION 2021 -2026



Augmenter le taux  
général du salaire  
minimum à 18 \$

- 14,25 \$ (1<sup>er</sup> mai 2022)
  - ✓ Augmentation de 0,75 \$
- 11,40 \$ (salarié-e à pourboire)
- Le gouvernement établit le salaire minimum à 50 % du salaire horaire moyen

# Augmenter le taux général du salaire minimum à 18 \$

- Collaborer avec les autres organisations syndicales et communautaires au sein de la Coalition Minimum 18 \$
  - Effectuer des interventions politiques
  - Contribuer à la production de l'avis de la Coalition en réponse à la révision du taux général du salaire minimum
  - Contribuer aux travaux de la Coalition sur la promotion du salaire minimum à 18 \$
  - Faire la promotion du salaire minimum à 18 \$ au sein des différentes instances de la CSN et les informer de l'évolution des travaux de la Coalition

# Augmenter le taux général du salaire minimum à 18 \$

- Collaborer avec les autres organisations syndicales et communautaires au sein de la Coalition Minimum 18 \$
  - Participer aux sorties médiatiques
  - Prendre part aux activités régionales organisées par les conseils centraux
  - Contribuer à la création du site Web
  - Approfondir la réflexion sur le salaire minimum

Réviser  
périodiquement  
le taux général

- Inflation et coût de la vie augmentent de façon importante
- Tendence à la hausse du salaire minimum des autres gouvernements



# Réviser périodiquement le taux général

- Collaborer avec les autres organisations syndicales et communautaires au sein de la Coalition Minimum 18 \$
  - Assurer la révision annuelle de la revendication sur la base de nouvelles données et analyses liées à l'évolution de la rémunération, de l'emploi et de la pauvreté au Québec
  - Contribuer à faire évoluer le débat au sein de la société québécoise

# Négociateur des salaires supérieurs

En 2022 à la CSN

- 287 conventions collectives sont en renouvellement dont 160 ayant un taux inférieur à 18 \$ l'heure
  - 94 au maximum de l'échelle
  - 66 en progression
- Exclut les salarié-es à pourboire et les salarié-es sous juridiction fédérale

# Négociier des salaires supérieurs

En 2023 à la CSN

- 267 conventions collectives sont en renouvellement dont 111 ayant un taux inférieur à 18 \$ l'heure
  - 62 au maximum de l'échelle
  - 49 en progression
- Exclut les salarié-es à pourboire et les salarié-es sous juridiction fédérale

# Négocier des salaires supérieurs

- Développer un visuel de campagne
  - Adapter le logo de la Coalition Minimum 18 \$ à la campagne interne de la CSN
- Assurer un soutien aux syndicats en conflit sur l'enjeu du Minimum 18 \$
  - Élaborer et adopter une proposition concernant le mécanisme d'appui des syndicats
  - Déterminer rapidement l'opportunité de lancer la campagne
  - Développer une communication type pour solliciter le soutien des syndicats de la CSN
  - Promouvoir l'appui aux syndicats sur une base régionale par les conseils centraux

# Négociier des salaires supérieurs

- Développer des outils d'information
  - Rendre l'information disponible sur les réseaux de communication de la CSN
  - Informer les instances de la CSN de l'évolution de la campagne
- Construire des alliances de négociation avec les autres organisations syndicales
  - Développer des alliances sur une base sectorielle
- Appuyer les fédérations
  - Coordonner les négociations (CCGN)
  - Développer un argumentaire pour soutenir les négociations
  - Réaliser des études sectorielles au besoin pour soutenir les syndicats en négociation

